

Sont présents :

Administration communale d'Anderlecht

Président M. KESTEMONT Secrétaire M^{me} VERSTRAETEN Urbanisme M^{me} DEWACHTER

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction de l'Urbanisme

M^{me} BOGAERTS

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction des Monuments et Sites

M. JACOBS

Bruxelles Environnement

M. MOENECLAEY

DOSSIER

PV10	Demande de permis d'urbanisme introduite par AL ADNAN s.r.l.
Objet de la demande	Régulariser et réinstaller des gaines – conduits de cheminée et évacuation (PV 2022/4157)
Adresse	Chaussée de Mons, 30
PRAS	Zone mixte, en liseré de noyau commercial, le long d'un espace structurant



EXAMEN DU DOSSIER PAR LA COMMISSION

A. REMARQUES ET/OU PLAINTES ARRIVEES A L'ADMINISTRATION :

L'enquête publique a fait l'objet de 8 réactions avec 5 demandes à être entendu.

- Comme l'avis a été reporté, convoquer les personnes qui ne l'ont pas été!?
- ➤ Pour éviter un vice de procédure

B. PERSONNES QUI ONT DEMANDE A ETRE ENTENDUES ET QUI SONT CONVOQUEES :

Le demandeur et l'architecte ont été entendus.

2 personnes du Guichet d'Économie Locale ont souhaité s'exprimer dans le cadre de l'accompagnement qu'ils assurent auprès de ces commerçants.

2 réclamants ont été entendus :

Le nombre conséquent d'HORECA dans la chaussée de Mons nuisant au confort de vie des habitants

Nuisances olfactives, sonores et une pollution de l'air nocive pour la santé

Dossier incomplet :

- source d'énergie utilisé pour la cuisson (gaz, bois, charbon ?)? Envisager le filtre à eau qui est bien mieux
- la capacité de filtrage?
- type de filtre utilisé?
- la demande n'est pas claire.
- manquement de données techniques

La possibilité de prévoir un filtre à eau qui est bien mieux pour la santé et la purification de l'air

Les cheminées sont beaucoup trop basses

Beaucoup de cheminée sur le paysage arrière

Pas de possibilité d'ouvrir les fenêtres tant l'air est polluée

Impacte sur la santé des habitants ?





DÉCIDE

AVIS REPORTÉ à la Commission de concertation du 5 octobre 2023 pour prendre connaissance du rapport EASW Consulting et de la décision du Collège quant à la dérogation au Règlement Général de Police de la Commune.

INSTANCES:

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT

Président	M. KESTEMONT	
Secrétaire	M ^{me} VERSTRAETEN	
Urbanisme	M ^{me} DEWACHTER	

ADMINISTRATION RÉGIONALE

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction de l'Urbanisme	M ^{me} BOGAERTS	
Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction des Monuments et Sites	M. JACOBS	
Bruxelles Environnement	M. MOENECLAEY	